



Comité régional de l'habitat

Séance plénière du
15 février 2012

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



1. Election des membres du bureau du CRH

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Renouvellement du CRH

- **Après six ans d'existence, renouvellement du CRH par arrêté du 25 novembre 2011**
 - 3 collèges
 - Collectivités locales: 18 membres
 - Professionnels du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants : 18 membres
 - Représentants d'organisation d'usagers, de bailleurs privés, d'association d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion, partenaires sociaux associés à la gestion de la PEEC, et personnalités qualifiées : 15 membres
 - 1ère séance plénière: désignation impérative des membres du bureau

Les missions du bureau

- **Avis consultatif**
 - Les programmes locaux de l'habitat, et les PLU Intercommunaux
 - Bilans triennaux de l'application de l'article 55 de la loi SRU
 - Les projets de PDALPD
 - Demandes d'agrément en maîtrise d'ouvrage
 - + autres sollicitations plus ponctuels: agrément « scellier », projet de structures d'hébergement relevant du PIA...
- Instance d'échange et de débats sur la situation générale de l'habitat dans la région.
- Organise les travaux du CRH
- Propose au comité un règlement intérieur

Le fonctionnement du bureau

- **4 réunions en 2012**
 - 30 mars (14H)
 - 18 juin (14H)
 - 27 septembre (14H)
 - 19 novembre (14H)
- **Dématérialisation des échanges**
 - Envoi des convocations et des odj par messagerie (veiller à signaler à la DREAL tout changement d'adresse électronique)
 - Dossier de séance et compte-rendu mis en ligne sur l'espace dédié au CRH sur le site internet de la DREAL

La désignation des membres

- **Reconduction de la configuration du bureau précédent**
 - Pour chaque collège, désignation de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants
- **Au cours de la présente séance, chaque collège désigne ses membres.**
 - Chaque collège se rassemble
 - Les candidats se déclarent (Y compris ceux qui n'ont pas encore fait connaître leur intérêt)
 - Le collège vote pour les 4 sièges de titulaires, puis pour les 4 sièges de suppléants
- **Dans le dossier remis a l'entrée de la séance, figure la liste des candidats qui ont, à cette date, manifesté leur intérêt.**



2. Point d'actualité sur la politique du logement

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Evolution nationale

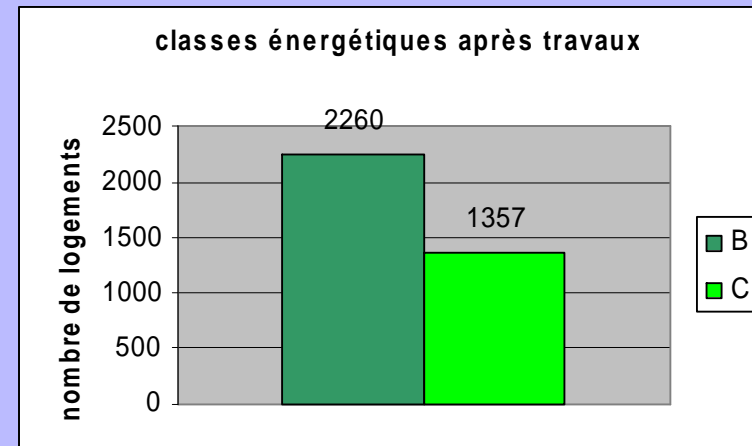
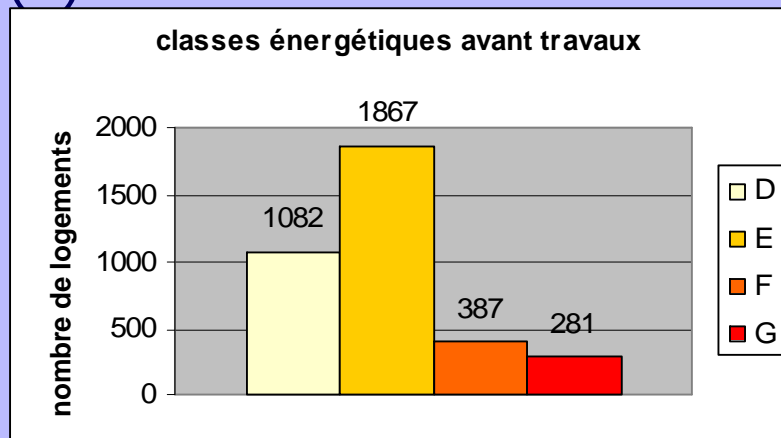
- **Une actualité réglementaire fournie dans le secteur du logement, et de l'urbanisme**
 - TVA à 7%, réforme du PTZ +, disparition programmée du dispositif d'investissement locatif Scellier, relèvement du seuil du permis de construire pour les travaux sur une construction existante; aménagement du crédit d'impôts pour des travaux prescrits dans le cadre de PPRT...
 - Liste exhaustive et précisions dans le dossier remis aux participants

Zoom sur la rénovation énergétique : mesures nationales

- **Des mesures importantes dans le domaine de la construction ou de l'amélioration de la performance énergétique des logements**
 - Construction: entrée en vigueur de la réglementation thermique 2012. Permis de construire à partir du 01 janvier 2013.
 - Amélioration de la performance énergétique des logements:
 - Réforme des principales aides à l'amélioration de la performance énergétique pour les particuliers: le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro.
 - HLM : nouvelle enveloppe d'Eco-prêt logement social pour les organismes, distribuée par la CDC.

Zoom sur la rénovation énergétique en région : la rénovation thermique des logements HLM

- 1er échantillon: 74 dossiers déposés, pour 5062 logts et 21 M€ de FEDER
 - Coût global : 45 123 € de travaux /logt; Coût thermique : 26 052 €/logt.
 - Économies de charges : 530 €/an/foyer (1/3 des dépenses annuelles d'énergie)
- un gain énergétique de 71% : de 313 kWh.m²/an (E) à 90 kWh.m²/an (B)



Zoom sur la rénovation énergétique : la rénovation thermique des logements HLM

- Partenariat Etat, Ademe, l'ARHLM, la Région, les EPCI et la Caisse des Dépôts et Consignations
- Environ 1000 emplois mobilisés en 2011

Zoom sur la rénovation énergétique : la dynamique régionale

- **Un second échantillon d'opérations en cours de constitution**
 - 3000 Logements en E, F, G;
 - Priorité à l'individuel, aux territoires et aux bailleurs peu ou pas concernés par le 1er échantillon;
 - Recueil des avis des EPCI et validation de l'échantillon pour le 15 avril.
- **Des critères renforcés, avec notamment de nouvelles cibles de performance énergétique** (cf dossier)



3. Aides au développement du parc locatif public: bilan 2011 et programmation 2012

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Bilan 2011 en faveur du développement de l'offre locative sociale

Le volume global de production

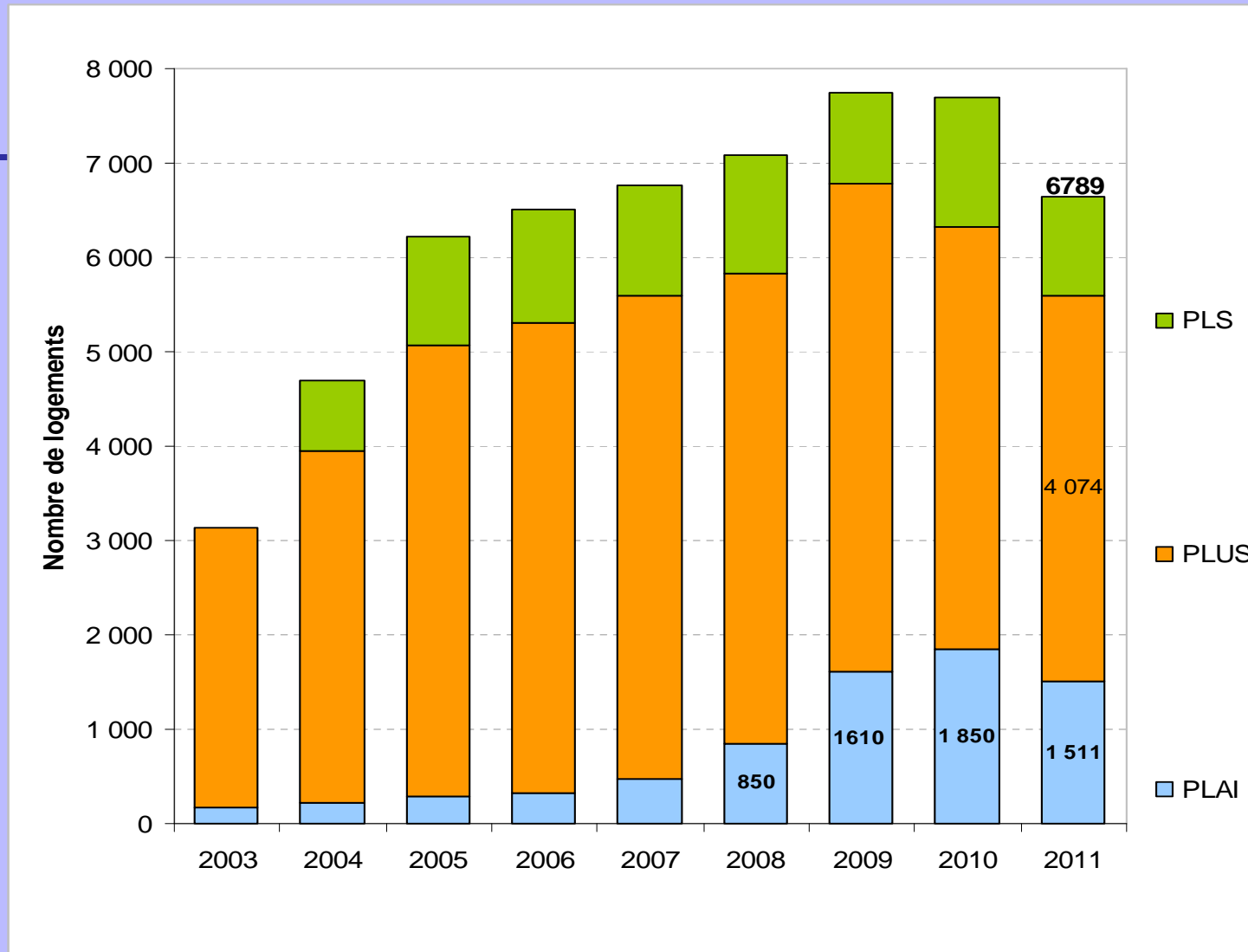
- **6 789** logements financés, pour un objectif initial de 6 180 LLS
- 90% en neuf
- Un niveau toujours élevé de **1 511 PLAI** (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration), dont 40% en zone B1 et 53% en zone B2
- **4 074 PLUS** et 1 204 PLS

- Une enveloppe budgétaire de l'Etat de 18,4 millions d'euros de subventions en 2011 (correspondant à 180M€ d'aides indirectes),
- l'apport des collecteurs d'Action Logement sous forme de subventions, pour un montant global de 9,7M€

Résultats et consommation 2011 par territoire

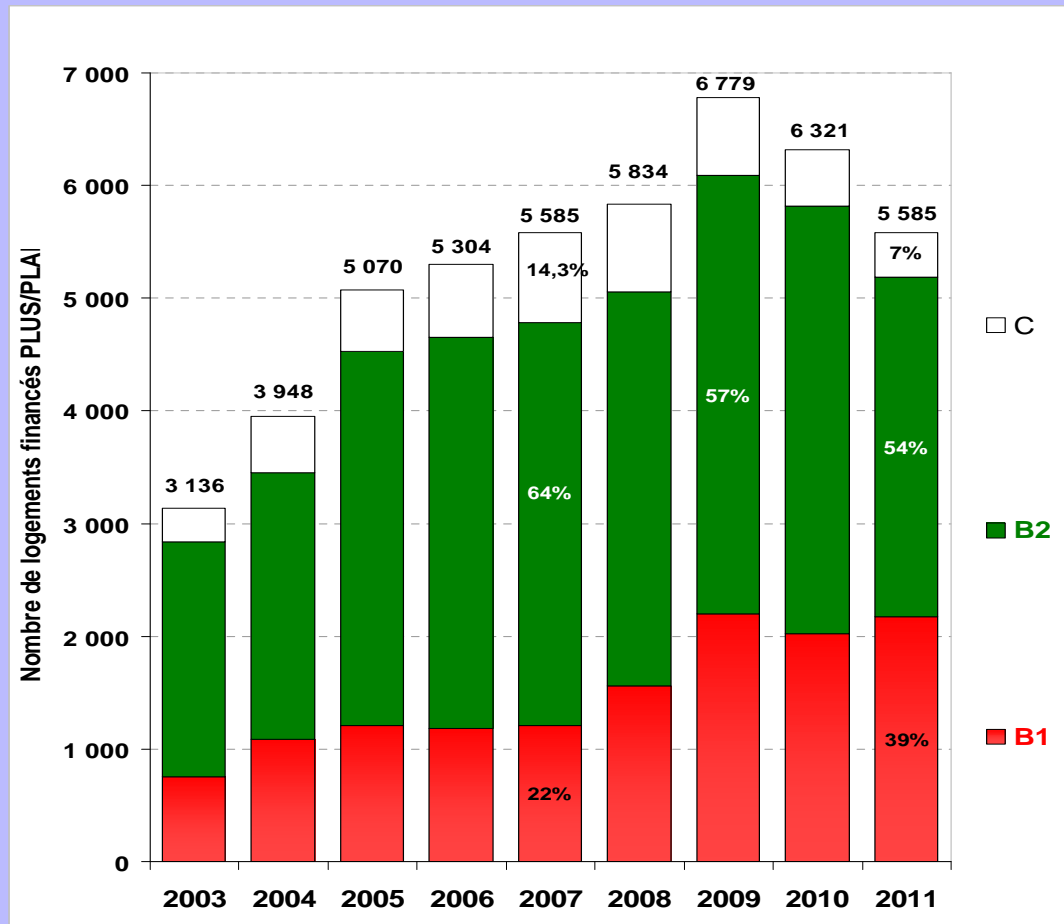
	PLUS			PLAI			PLS		Total Réalisé	Consommation finale* (M€)
	Objectif	Résultats	%	Objectif	Résultats	%	Objectif	Résultats		
LMCU	1 476	1 557	106 %	634	617	97 %	380	408	2 582	9
CU.DUNKERQUE	197	199	101 %	72	71	99 %	45	73	343	0,80
CA. DOUAIS	199	245	123 %	74	100	135 %	35	49	394	0,84
CA. VALENCIENNES	174	228	131 %	74	81	109 %	55	145	454	0,81
CA. PORTE DU HAINAUT	177	216	122 %	61	56	92 %	15	22	294	0,68
CA MAUBEUGE	124	136	110 %	40	41	103 %	25	19	196	0,45
Hors délégation	202	275	136 %	70	127	181 %	75	109	511	0,97
TOTAL NORD	2 549	2 856	112 %	1025	1093	107 %	630	825	4 774	13,55
C.U ARRAS	115	115	100 %	35	22	63 %	36	36	173	0,37
C.A. ARTOIS	170	88	52 %	87	52	60 %	36	7	147	0,67
C.A.BOULONNAIS	108	171	158 %	52	56	108 %	37	51	278	0,58
C.A.LENS-LIEVIN	244	226	93 %	72	67	94 %	159	42	335	0,81
Hors délégation	514	618	120 %	229	221	97 %	62	243	1 082	2,36
TOTAL PAS DE CALAIS	1 151	1 218	106 %	475	418	88 %	330	379	2 015	4,79
TOTAL REGION	3 700	4 074	110 %	1500	1511	101 %	980	1 204	6 789	18,34
* y compris dotations en faveur des structures d'hébergement financées en PLAI										
ZONE B1				38,3%			40,3%			
ZONE B2				54,5%			52,5%			
ZONE C				7,1%			7,1%			

Bilan LLS : résultats depuis 2003



Caractérisation de la production sociale

Bilan LLS : résultats **PLUS/PLAI** en zones tendues depuis 2003



Production PLUS/PLAI 2011:

39% en B1

54% en B2

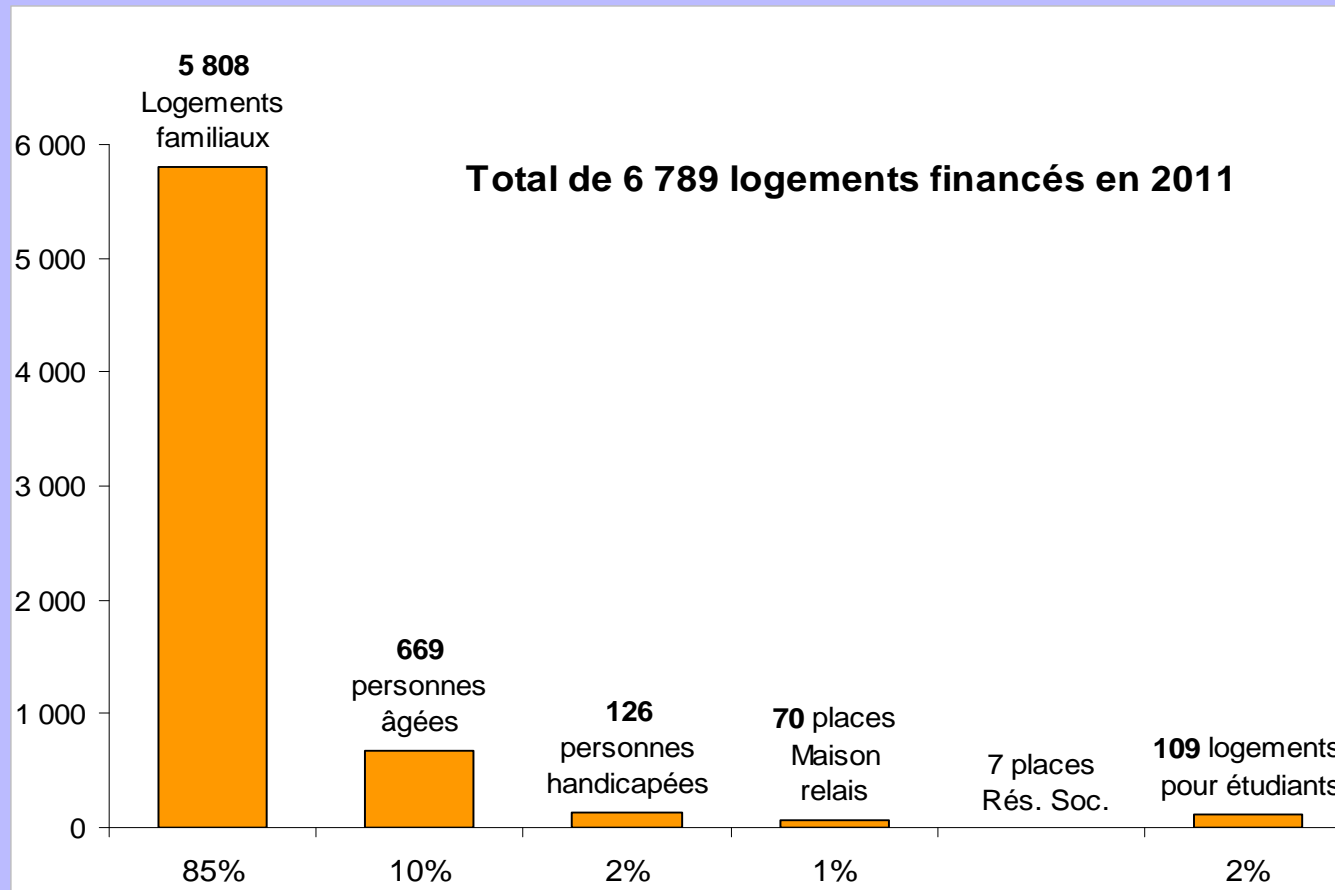


PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

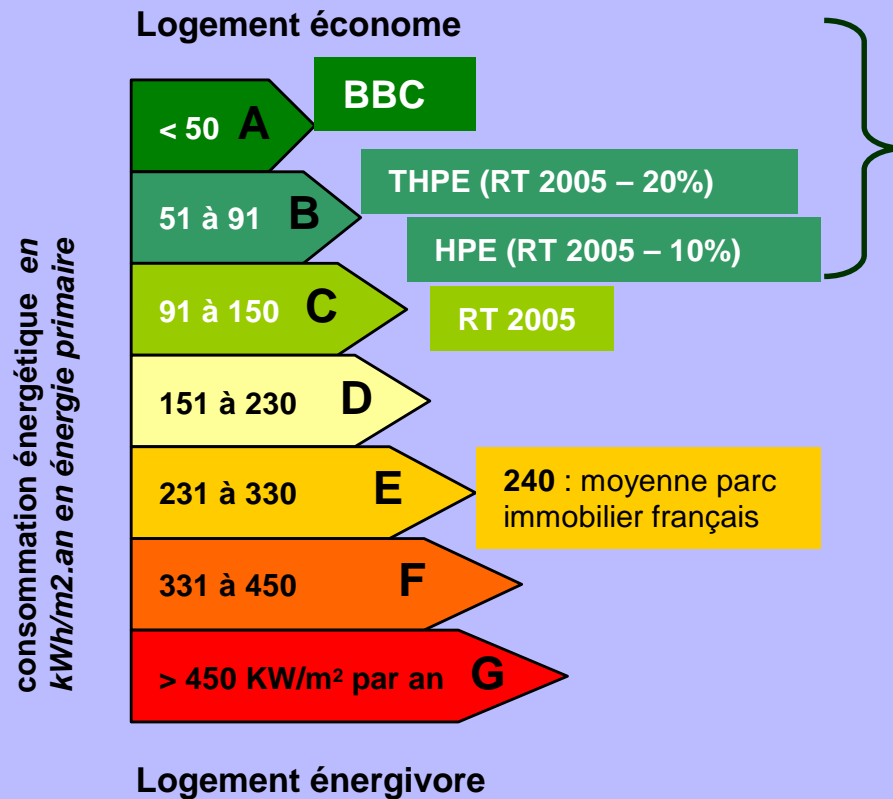
Caractérisation de la production sociale

Décomposition de la production sociale par type de bénéficiaire



Caractérisation de la production sociale

La prise en compte croissante de l'enjeu de la performance énergétique du parc social

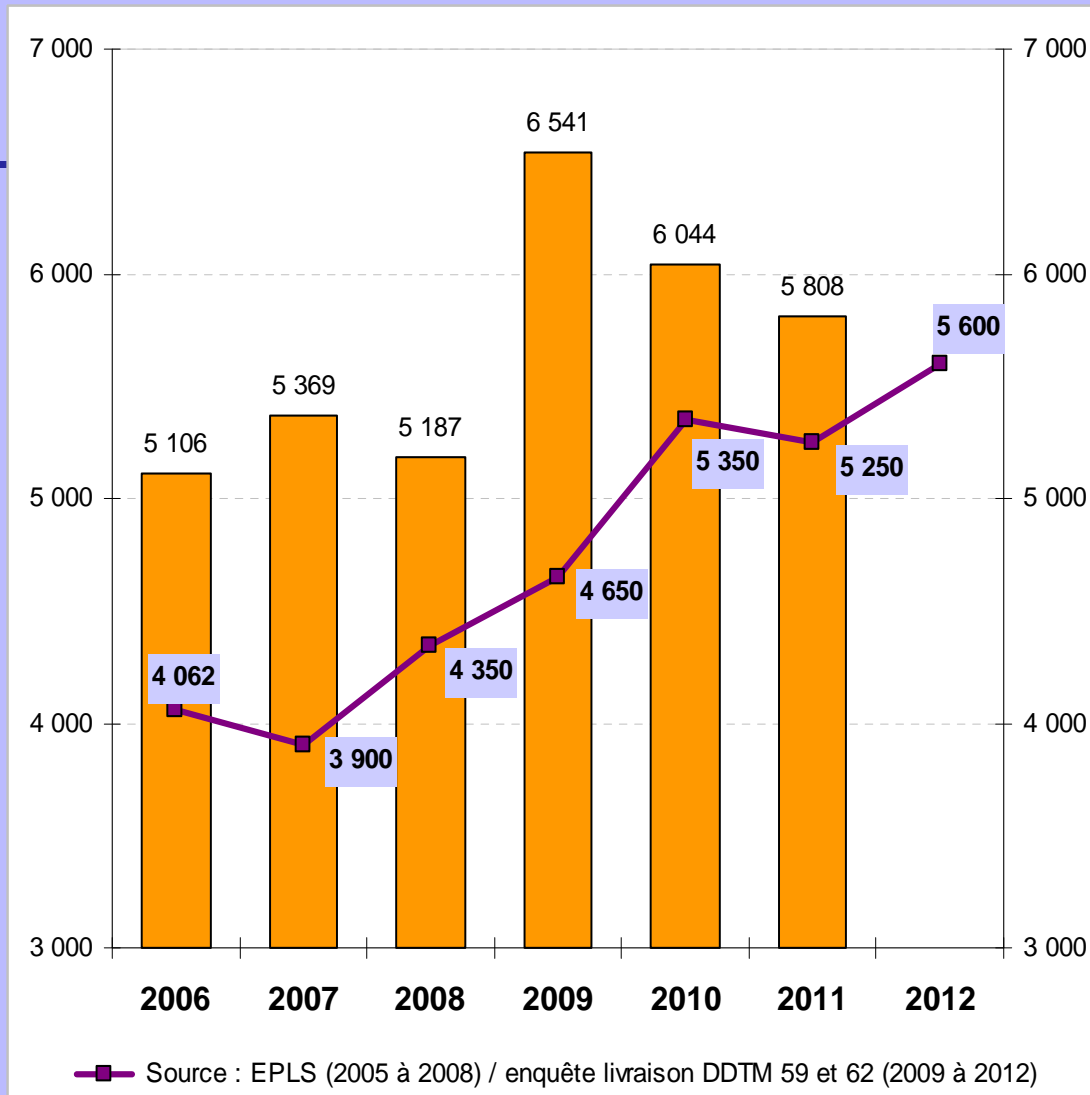


87% de la production LLS 2011 BBC, THPE et HPE

4 655 LLS labellisés BBC (X2 par rapport à 2010)

70% de la production PLUS/PLAI labellisée BBC (X2 par rapport à 2010)

Bilan LLS : logements familiaux financés et mis en service depuis 2006 (hors structures)



En 2011, près de 5 300 logements ont été mis en service (+ 50 % par rapport à 2007)

Un contingent important est attendu pour 2012, avec une prévision de 5 600 nouveaux logements familiaux mis en service

Programmation 2012

orientations nationales / Déclinaison régionale

Orientations nationales

- Poursuivre les efforts de recentrage de la production dans les zones où l'accès au logement reste difficile pour les ménages modestes et prioritaires (zones tendues B1 et B2 du zonage « Scellier »)
- Priorité au développement de l'offre nouvelle aux caractéristiques physiques (surface des logts) répondant aux besoins des ménages (taille et capacité financière)
- L'effort particulier de développement de l'offre très sociale PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est confirmé : elle représente 30% de l'objectif PLUS/PLAI de chaque région

Déclinaison régionale

- Ciblage territorial : priorité donnée au développement de l'offre nouvelle de logements dans les territoires les plus tendus, en particulier la métropole lilloise et où les difficultés pour se loger sont les plus fortes.



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Programmation 2012

Objectifs régionaux

- **L'objectif global PLAI/PLUS/PLS 2012**, fixé à **6 860** logements, est en **hausse de 11 %** par rapport à l'objectif initial de 2011 :
 - Hausse de 6 % de l'objectif PLAI : de 1 500 à **1 590 logements**
 - Hausse de 5,4 % de l'objectif PLUS : de 3 700 à **3 900 logements**
 - Augmentation de l'objectif PLS : de 980 à 1 370 logements

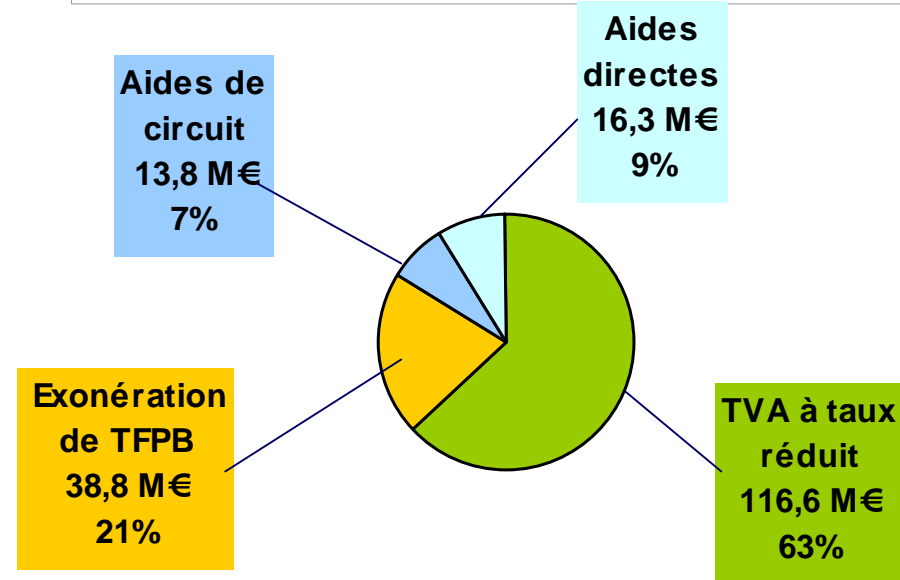
- Le niveau d'objectif global reste très élevé (supérieurs aux objectifs fixés avant le plan de relance de économie)
 - un objectif particulier PLUS PLAI toujours très ambitieux
 - Cohérent avec la capacité opérationnelle qu'a démontrée la région ces 3 dernières années et confirmée par les projets recensés

Programmation 2012

Dotation

- L'enveloppe régionale est **fixée à 16,3 M€** en recul de 9,9% . Elle inclut:
 - la réserve nationale budgétaire de 5% (levée, ou non, fin 2012)
 - les reliquats 2011 (100 k€ pour la région, en diminution)
- L'effort global de l'Etat : environ **185 M€**, avec les aides indirectes et fiscales

Décomposition des aides de l'Etat en faveur du développement de l'offre locative sociale



Programmation 2012

Les principes de répartition des objectifs entre départements et territoires de la région

1) Veiller à la plus grande cohérence avec l'intensité des tensions à l'accès au logement HLM

- Exprimée en « part de la demande sociale prioritaire par territoire », elle constitue la **clé « objective »** pour la déclinaison territoriale des objectifs départementaux et infra départementaux

2) Dans un second temps, veiller à la prise en compte de la capacité opérationnelle des EPCI et territoires

- Ajustements ponctuels des objectifs de certains territoires:
 - Encourager ceux situées en zones tendues, si le recensement des projets opérationnels démontre des perspectives de réalisation supérieures
 - Tenir compte des « creux » d'activité annoncés dans certains territoires
 - Tenir compte d'opérations exceptionnelles et prioritaires arrivées à maturité. Exemple: en 2012, 2 projets de maisons relais en territoire non délégué du département du Nord.

3) Cas particulier des PLS : programmation initiale largement « ajustable » en cours d'année

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Clé DT LLS



Programmation 2012

Répartition de la Dotation

Calcul des dotations de chaque territoire :

- Multiplication de subventions unitaires moyennes par les objectifs.
- Ces subventions découlent de ratios nationaux de «référence» modulés territorialement :
 - Ratio de référence **PLUS** : **300 €/logt** (600€ en 2011)
 - Ratio de référence **PLAI** : - **10%** environ par rapport à 2011

Ratios unitaires PLAI ajustés au niveau infra-départemental

Lille métropole communauté urbaine	11 500€
Autres EPCI	Entre 8 800€ et 8 500€
Département du Nord Hors délégation	6 500€
Département du Pas-de-Calais Hors délégation	8 500€

Programmation 2012

La répartition selon la demande sociale prioritaire

	Population (01/01/2010)	Demandeurs prioritaires* (01/01/2011)	Clef PLAI Proposée	Clef PLUS proposée	Dotation proposée	% dotation proposée 2012	Rappel 2011 : % dotation
LMCU	28,6%	37,13%	41,7%	40,1%	8,03 M€	49,3 %	50 %
Dépt. du Nord	64,1%	68,5%	68,5%	68,5%	11,82M€	72,5 %	73 %
Dépt. du Pas de Calais	35,9%	31,5%	31,5%	31,5%	4,48M€	27,5 %	27 %
Région	100%	100%	100%	100%	16,3 M€	100%	100%

La répartition des objectifs PLUS/PLAI aboutit à :

- 68,5% des objectifs pour le Nord
- 28,5% des objectifs pour le Pas-de-Calais
- Une contribution aux objectifs de LMCU quasi identique à 2011 (42% PLAI, 40% PLUS)
- 72,5% de la dotation pour le Nord, 27,5% pour le Pas-de-Calais
- la baisse de la dotation est moindre pour le Pas-de-Calais (-8,2%) que pour le Nord (-10,5%) par rapport à 2011

La répartition détaillée par territoires

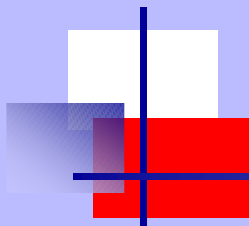
Proposition de répartition	OBJECTIFS											
	PLAI			PLUS			PLS	Dotation				
EPCI	Clef 2012	objectif 2011	Objectif 2012	Clef 2012	objectif 2011	Objectif 2012	objectif 2012	Dotation 2012	Dotation répartie en 2011	Part 2011	Part 2012	evol DOT 2011/2012
Lille Métropole Communauté Urbaine	41,70%	634	663	40,13%	1476	1565	460	8 030 000 €	9 000 000 €	49,8%	49,26%	-10,8%
C. Urbaine de Dunkerque Grand Littoral	4,65%	72	74	4,87%	197	190	85	685 000 €	800 000 €	4,4%	4,20%	-14,4%
C. d'Agglo. de Valenciennes Métropole	4,84%	74	77	4,90%	174	191	155	715 000 €	811 000 €	4,5%	4,39%	-11,8%
C. d'Agglomération du Douaisis	4,91%	74	78	5,38%	199	210	70	745 000 €	841 000 €	4,6%	4,57%	-11,4%
C. d'Agglo. de la Porte du Hainaut	3,77%	61	60	4,87%	177	190	30	570 000 €	682 000 €	3,8%	3,50%	-16,4%
C. d'Agglo. de Maubeuge - Val de Sambre	2,52%	40	40	3,08%	124	120	50	380 000 €	451 000 €	2,5%	2,33%	-15,7%
Nord hors délégation	6,10%	70	97	5,26%	202	205	101	692 000 €	620 000 €	3,4%	4,25%	11,6%
Département du Nord hors LMCU	26,79%	391	426	28,36%	1073	1106	491	3 787 000 €	4 205 000 €	23,2%	23,23%	-9,9%
Total Nord	68,5%	1025	1 089	68,5%	2549	2671	951	11 817 000 €	13 205 000 €	73,0%	72,50%	-10,5%
C. d'Agglo. de Lens-Liévin	4,97%	72	79	6,05%	244	236	105	716 000 €	830 281 €	4,6%	4,39%	-13,8%
C. d'Agglo. de l'Artois	5,09%	87	81	4,36%	170	170	105	720 000 €	928 231 €	5,1%	4,42%	-22,4%
C. d'Agglo. du Boulonnais	3,84%	52	61	4,36%	108	170	42	550 000 €	558 450 €	3,1%	3,37%	-1,5%
C. Urbaine d'Arras	2,83%	35	45	2,69%	115	105	42	402 000 €	400 435 €	2,2%	2,47%	0,4%
Pas de Calais hors délégation	14,78%	229	235	14,05%	514	548	126	2 095 000 €	2 167 603 €	12,0%	12,85%	-3,3%
Total Pas de Calais	31,5%	475	501	31,5%	1151	1229	419	4 483 000 €	4 885 000 €	27,0%	27,50%	-8,2%
Total Région	100%	1500	1 590	100%	3700	3900	1370	16 300 000 €	18 090 000 €	100%	100%	-9,9%



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'exécution de la programmation 2012



Par rapport aux exercices antérieurs, il est impératif d'accélérer l'exécution de la programmation en cours d'année et de l'engager activement dès maintenant.

La bonne exécution de la programmation sera mesurée lors de points d'étape :

- **En juin,**
- **En septembre,** conditionnant l'octroi du solde des dotations **en octobre et d'éventuels redéploiements**

La demande locative sociale prioritaire en région Nord Pas-de-Calais

E.P.C.I	Ménages au 01/01/2010	Part au sein de la région	Demandes prioritaires valides au 1/1/2011	Demandes prioritaires Part au sein de la région
Lille Métropole C.U (59)	469 877	28,6%	24 975	37,13%
CU Dunkerque Grand Littoral (59)	81 640	5,0%	3 404	5,06%
CA du Douaisis (59)	60 899	3,7%	2 844	4,23%
CA Valenciennes Métropole (59)	79 144	4,8%	3 626	5,39%
CA de la Porte du Hainaut (59)	57 398	3,5%	2 300	3,42%
CA Maubeuge Val de Sambre (59)	39 372	2,4%	2 099	3,12%
CU d'Arras (62)	40 954	2,5%	2 110	3,14%
CA de Lens - Liévin (62)	98 761	6,0%	5 348	7,95%
CA de l'Artois (62)	83 837	5,1%	3 419	5,08%
CA du Boulonnais (62)	50 056	3,0%	1 830	2,72%
Total 15 E.P.C.I	1 231 553	74,9%	51 955	77,23%
EPCI Nord	842 822	51,3%	39 248	58,34%
EPCI Pas-de-Calais	388 731	23,6%	12 707	18,89%
Reste Département Nord	210 832	12,8%	6 829	10,15%
Nord hors LMCU			21 102	31,37%
Reste département Pas de Calais	201 760	12,3%	8 486	12,61%
Total département du Nord	1 053 654	64,1%	46 077	68,50%
Total département du Pas de Calais	590 491	35,9%	21 193	31,50%
Région Nord - Pas-de-Calais	1 644 145	100%	67 270	100,0%

Sources/ Démographie : INSEE Omphale Scénario central actualisé 1er semestre 2011 ;
Demande locative sociale : ARH/ OREDA

Définition de la demande locative sociale "prioritaire".

Il s'agit des ménages demandeurs : sans logement, mal-logés, nouveaux ménages (dont décohabitants) et des locataires du parc privé.



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Retour





4. Aides en faveur du parc privé: bilan 2011 et programmation 2012

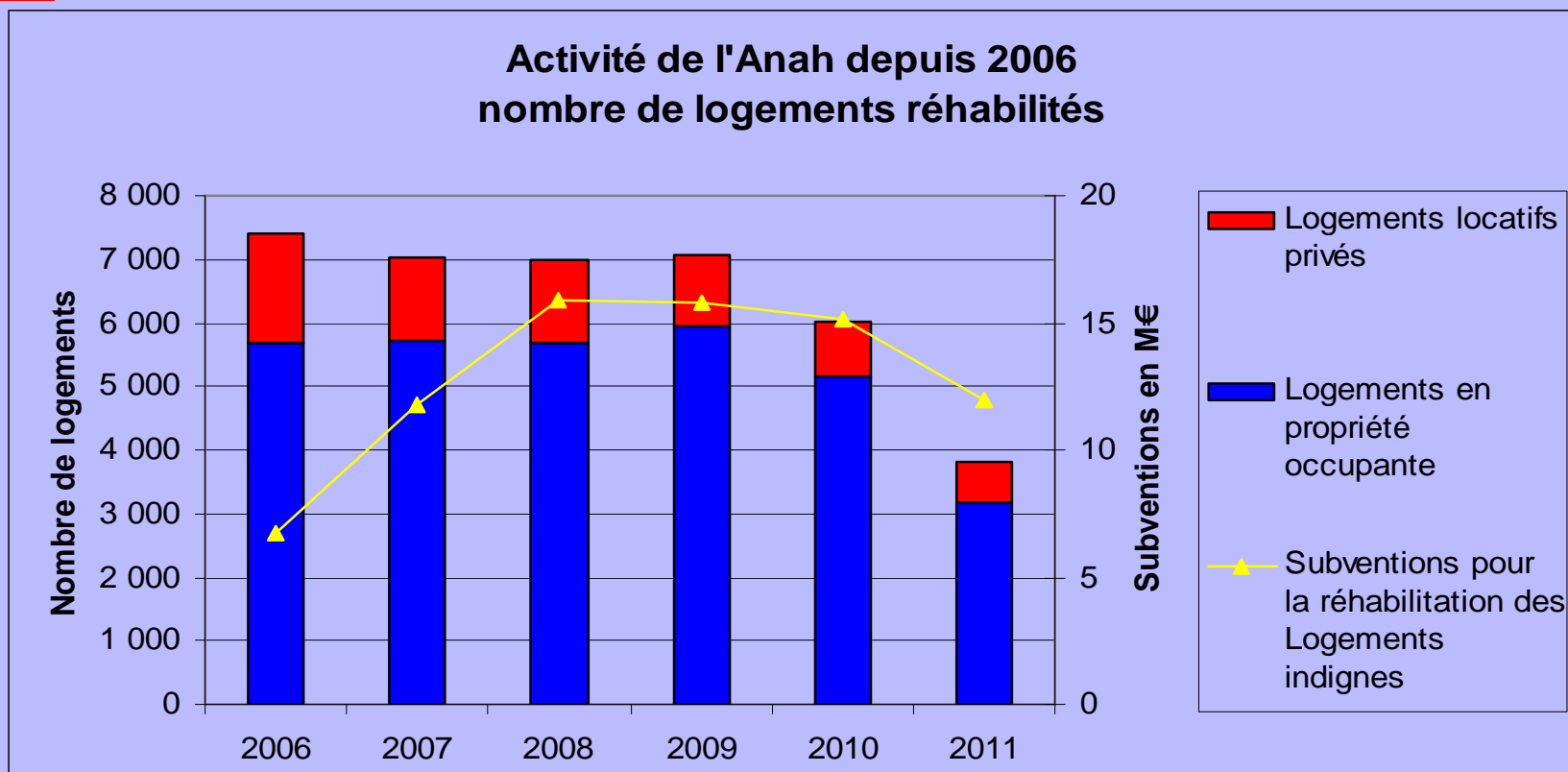
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



bilan 2011 des aides en faveur du parc privé

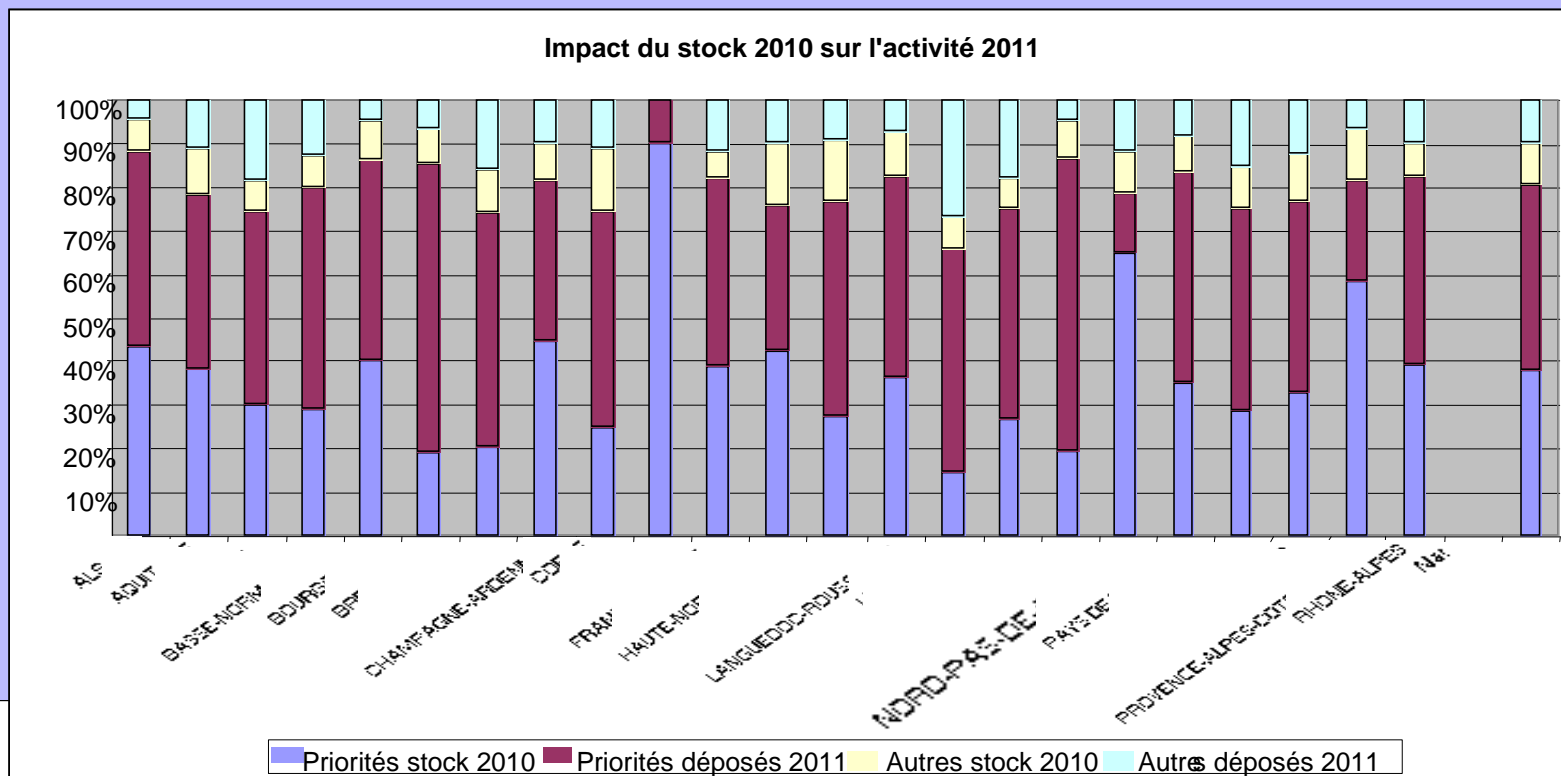
- 2011, une année charnière pour l'Anah
 - Réforme du régime des aides
 - Déploiement du programme Habiter Mieux
 - Spécificité régionale: achèvement d'une génération d'opérations programmées
- Une baisse de l'activité régionale
 - 5 400 logements privés ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'Anah
 - 3 200 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes (PO),
 - 600 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB)
 - 1 600 logements de la Soginorpa.
 - Une dotation finale de 30,74M€, hors Soginorpa. Consommée partiellement: 92%
 - 26,7 M€ sous forme d'aides aux travaux /1,6 M€ sous forme d'aides à l'ingénierie

bilan 2011: une nette baisse de l'activité



bilan 2011 : une activité qui repose sur les stocks de dossiers 2010

Environ 75% de l'activité repose sur des dossiers issus du stock 2010. Il s'agit du taux le plus élevé constaté au niveau national (hors DOM TOM)



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



bilan 2011 : des priorités inégalement atteintes

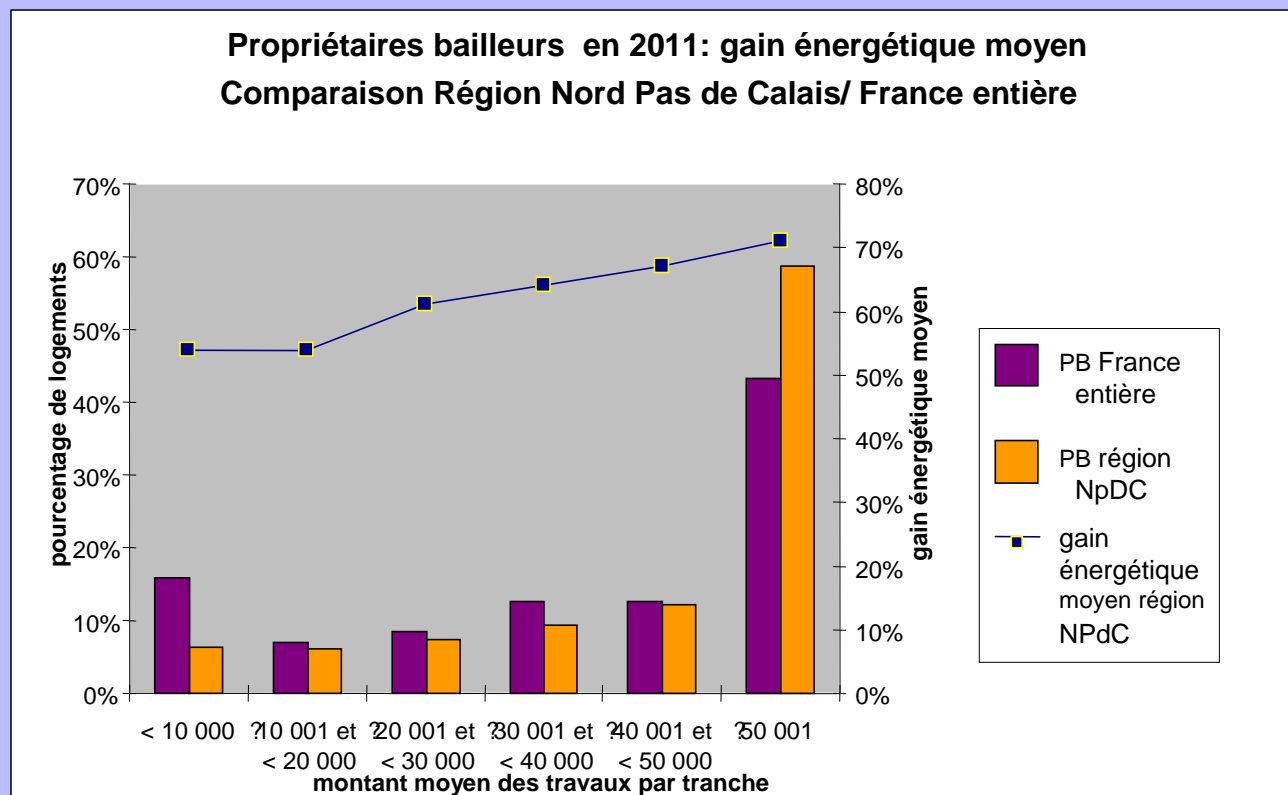
- Un bon taux de réalisation de l'objectif de traitement de l'habitat indigne dans le parc locatif
- Un faible niveau de traitement de l'habitat indigne en propriété occupante, dans la continuité des années précédentes
- Une faible réalisation des objectifs de lutte contre la précarité énergétique: temps d'installation du programme Habiter Mieux

	objectif	réalisé	%
habitat indigne dans le parc locatif	400	281	70%
habitat très dégradé dans le parc locatif	400	175	44%
habitat dégradé (travaux d'amélioration) dans le parc locatif	265	168	63%
habitat indigne en propriété occupante	85	28	33%
habitat très dégradé en propriété occupante	245	45	18%
Travaux d'autonomie en propriété occupante	700	534	76%
Travaux précarité énergétique non indigne et non très dégradé en propriété occupante	3 515	262	7%
Total	5 610	1 493	27%

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Bilan 2011: la performance énergétique

- Dans le parc locatif, deux conséquences au resserrement des aides sur les situations de réelle dégradation:
 - Un montant moyen de travaux important: 55 000 € par logement
 - Un réel saut de performance énergétique: 69% (62% en moyenne nationale).





Avancement du programme Habiter Mieux

- **L'objectif régional est ambitieux (la région Nord Pas de Calais est la région la plus fortement concernée par ce programme avec 9% de l'objectif national).**
 - objectif 2011: 3 500 propriétaires occupants aidés.
 - 280 propriétaires occupants ont été subventionnés. . Ce résultat reflète en réalité 4 mois de réelle activité opérationnelle, c'est à dire le dernier quadrimestre.
- **2011, année d'installation du programme**
 - Forte contractualisation
 - Contrat local d'engagement avec les départements du Nord et du Pas de Calais
 - Plus d'une dizaine de protocoles territoriaux, passé avec avec les agglomérations, notamment délégataires. Dans la quasi-totalité des cas, la collectivité s'est engagé sur ses propres aides.
 - Lancement ou Négociation en cours d'une quinzaine de programmes opérationnels, OPAH ou PIG
 - Appropriation du programme par les opérateurs.
 - Mise en place des systèmes de repérage : maillage avec les acteurs sociaux

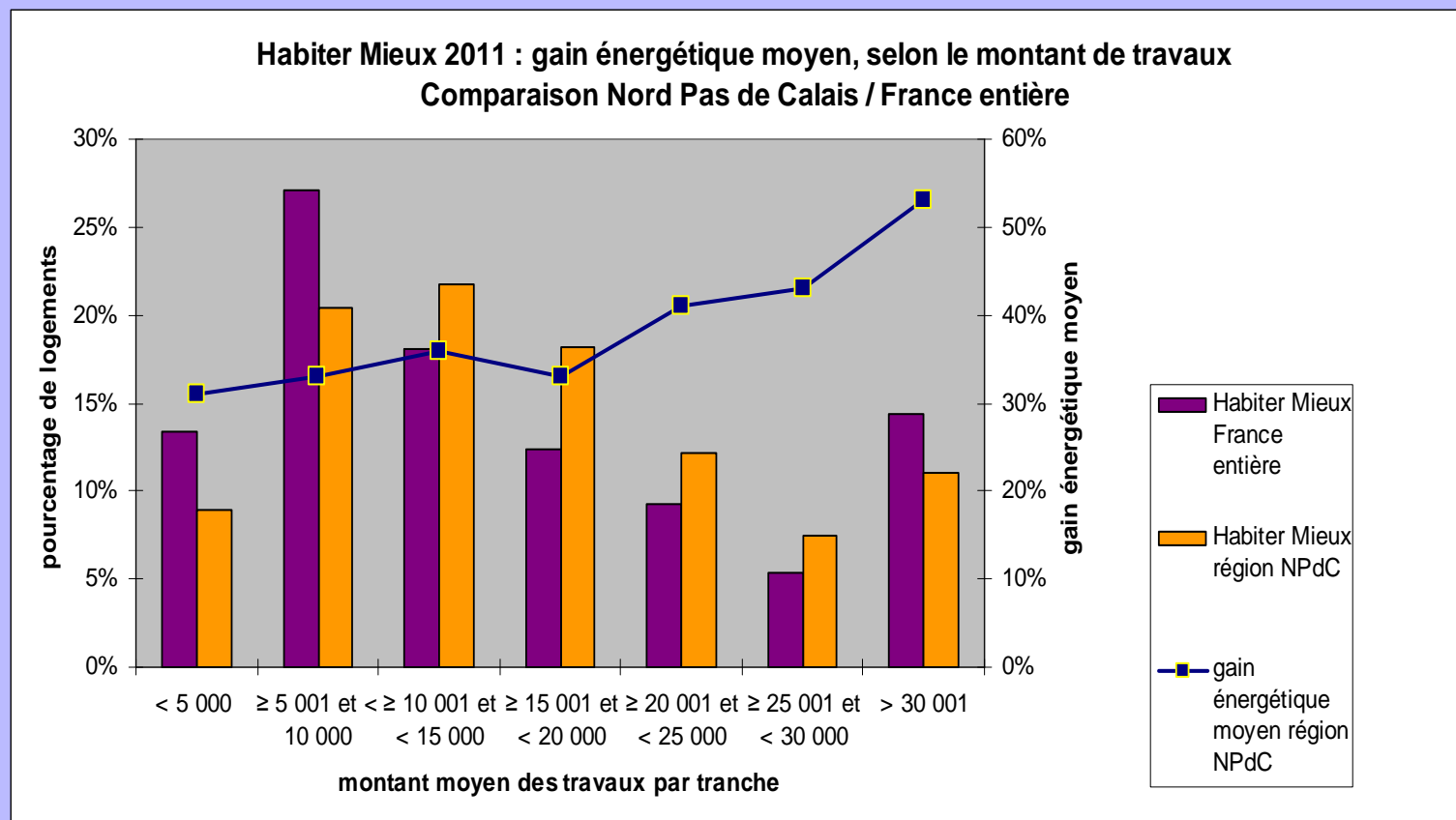


PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Avancement du programme Habiter Mieux

- Travaux : montant moyen de 18 000 €, subventionné à hauteur d'environ 7 000 € par l'Anah (aide de l'Anah et aide « Habiter Mieux » d'environ 1 500 €).
- Un gain énergétique moyen de 37%.



Programmation 2012 en faveur du parc privé

Objectifs et dotation

- **Les orientations nationales demeurent inchangées.**
 - Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
 - Lutte contre la précarité énergétique : le programme Habiter Mieux
 - Le traitement des copropriétés en difficultés : ce sujet fortement émergent dans le budget national / pas encore de besoins identifiés au sein de la région Nord Pas Calais.
- **Objectifs régionaux et dotation**
 - Pour les propriétaires bailleurs, les objectifs 2012 sont très proches de ceux de 2011 : environ 1000 logements indignes ou dégradés à traiter (1 065 en 2011).
 - Pour les propriétaires occupants, deux évolutions majeures :
 - une chute de l'objectif de travaux d'autonomie (un peu plus de 200 logements, contre 700 en 2011)
 - une baisse de l'objectif annuel « Habiter Mieux » (2 700 logements, contre 3 500 en 2011). Pas de remise en cause de l'objectif régional pour la durée du programme, inchangé.
 - Une dotation régionale de 30,5 M€ -hors habiter Mieux- : -3% par rapport à 2011 (baisse nationale: -10%). **Supérieure à la capacité à faire constatée début 2012.**

Habiter mieux: droit de tirage à hauteur de 6M€

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Les objectifs prioritaires pour 2012

	Parc locatif privé (aides aux propriétaires bailleurs)			Parc en propriété occupante (aides aux propriétaires occupants modestes)		
	Objectif 2012	Objectif 2011	Résultat 2011	Objectif 2012	Objectif 2011	Résultat 2011
Habitat indigne	430	400	281	85	85	28
Habitat très dégradé	300	400	175	215	245	45
Habitat dégradé	250	265	168			
Précarité énergétique				2 700	3 515	280
Travaux d'autonomie				215	700	534
Total	980	1 065	624	3 215	4 545	887



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Programmation 2012 : principes de répartition

- **Programmation 2012: un contexte particulier et inédit dans la région....**
 - enjeu principal : assurer un rebond de l'activité suffisant, dans le respect des priorités nationales de l'agence.
 - Pas de besoins budgétaires immédiats à hauteur de la dotation régionale
 - Limiter le risque d'une consommation hors priorité de l'Anah
- **... appelant un dispositif particulier**
 - Constitution d'une réserve régionale importante, réserve d'objectifs et budgétaires, non répartie en début d'année.
 - Répartition en seconde partie d'année , en fonction des résultats réels des territoires et de leurs perspectives d'exécution au 31 décembre 2012.
 - Critères de répartition:
 - Résultats selon les priorités d'intervention de l'Anah (qui ont fait l'objet de la mise en réserve d'objectifs)
 - Besoins supplémentaires en ingénierie



Programmation 2012 : principes de répartition

- **Constitution d'une réserve régionale adossée sur 4 objectifs prioritaires**
 - PB Indigne : réserve régionale de 130 logements, soit 30% de l'objectif régional
 - PB Très dégradé : réserve régionale de 100 logements, soit 33% de l'objectif régional
 - PO Très dégradé : réserve régionale de 65 logements, soit 30% de l'objectif régional
 - PO précarité énergétique : réserve régionale de 1 200 logements, soit 44% de l'objectif régional
 - 25% de la dotation régionale
- **Répartition des objectifs entre territoire**
 - **Pour chaque territoire, le point de départ est constitué de ses objectifs 2011** auquel est appliqué de façon uniforme la variation des objectifs régionaux entre 2012 et 2011.
 - **Prise en compte des dynamiques des des opérations programmées** déjà en oeuvre, comme par exemple les opérations du PNRQAD
- **La dotation du territoire, somme de trois composantes**
 - La dotation d'aides aux travaux : objectifs * montants unitaires de subvention (moyennes constatées en 2011 au niveau régional)
 - La dotation d'ingénierie : besoins réels du territoire, tels que contractualisés ou projetés (nouveaux programmes)
 - Ajout du droit de tirage Habiter Mieux dont dispose chaque territoire (calculé proportionnellement à l'objectif PO précarité énergétique du territoire)

Programmation 2012 : répartition territoriale

	PB LHI	PB TD	PO LHI	PO TD	PB LD	PO Autonomie	PO rénovation thermique	Total (Travaux + Ingénierie)	Habiter mieux	Total général hors réserve, yc droit de tirage Habiter Mieux	
Territoires de gestion	objectif retenu après mise en réserve	objectif retenu après mise en réserve	objectif retenu	objectif retenu après mise en réserve	objectif retenu	objectif retenu	objectif retenu après mise en réserve				
Lille Métropole	119	60	30	40	74	29	256	6 672 000	588 800	7 260 800	27,38%
CU de Dunkerque Grand Littoral	12	9	4	9	8	12	64	1 126 000	147 200	1 273 200	4,80%
CA de Valenciennes Métropole	33	14	12	6	19	10	55	1 776 000	126 500	1 902 500	7,17%
CA du Douaisis	17	9	4	9	14	9	91	1 192 000	209 300	1 401 300	5,28%
CA de la Porte du Hainaut	18	11	4	7	5	11	129	1 272 000	296 700	1 568 700	5,92%
CA de Maubeuge - Val de Sambr	5	4	2	4	5	6	49	698 000	112 700	810 700	3,06%
Nord Hors délégation	19	17	4	19	24	48	275	2 612 000	632 500	3 244 500	12,24%
Total Nord	223	124	60	94	149	125	919	15 348 000	2 113 700	17 461 700	65,85%
CA Lens-Liévin	3	10	3	4	23	10	90	830 000	207 000	1 037 000	3,91%
CA de l'Artois	13	13	3	6	23	11	98	1 248 000	225 400	1 473 400	5,56%
CA du Boulonnais	11	15	3	3	8	6	34	818 000	78 200	896 200	3,38%
CU Arras	10	12	3	9	18	6	26	886 000	59 800	945 800	3,57%
Pas de Calais Hors délégation	40	26	13	34	29	57	333	3 936 000	765 900	4 701 900	17,73%
Total Pas de Calais	77	76	25	56	101	90	581	7 718 000	1 336 300	9 054 300	34,15%
Total Région	300	200	85	150	250	215	1 500	23 066 000	3 450 000	26 516 000	100,00%
Objectifs mis en réserve	130	100	0	65	0	0	1 200	7 434 000			

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Exécution et suivi de la programmation 2012

- **2 RDV d'étape** (juin 2012 et septembre 2012) et un renforcement du suivi de la performance des régions et territoires.
 - Redéploiement entre régions après le point de septembre.
- **Au sein de la région, deux leviers de régulation :**
 - le solde de 20% de la dotation de chaque territoire de gestion n'est libéré qu'en fonction des résultats atteints, et des perspectives justifiées par le territoire.
 - la réserve régionale.
 - cette réserve régionale sera affectée aux territoires qui auront réussi et / ou qui pourront justifier de perspectives de réussite en matière d'objectifs prioritaires PB LHI, PB TD PO TD et PO énergie.
 - satisfaire les besoins en ingénierie supplémentaires liés à la mise en place de nouvelles opérations programmées.

Programmation 2012 : conclusions

- Deux enjeux majeurs
 - La relance de l'activité, par la promotion de nouveaux programmes
 - Les programmes du PNRQAD vont commencer à produire leurs effets en 2012.
 - Près d'une quinzaine de programmes, tous axés sur la lutte contre l'habitat indigne et/ou la précarité énergétique, sont en cours de montage dans la région.
 - La montée en charge effective du programme Habiter Mieux